

COMMUNE DE GENOLIER

Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « Agir Ensemble » comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur André DARMON, né le 15 mai 1963, originaire de Dully, domicilié au Chemin de Châton 2 à 1272 Genolier, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

La présidente du bureau :

La secrétaire :



Genolier, le 7 avril 2026

